

10 Décembre 2021

Réunion publique Romainville



TRAM' BOBIGNY
VAL DE FONTENAY



François DECHY

Maire de Romainville



Corentin DUPREY

**Vice-président du Département
de la Seine-Saint-Denis en charge
des mobilités durables et de
l'aménagement du territoire**



TRAM' BOBIGNY
VAL DE FONTENAY

Tramway T1

Bobigny - Val de Fontenay

Réunion Publique - Romainville

10 Décembre 2021

- 1/ Présentation du Tramway T1
- 2/ Avancement global et planning
- 3/ Retour en images sur les travaux déjà réalisés
- 4/ Les futurs aménagements à Romainville
- 5/ Le parti pris végétal
- 6/ Plan local de la circulation à la mise en service du tramway
- 7/ Déroulé des travaux (2022-2024)
- 8/ Information et communication

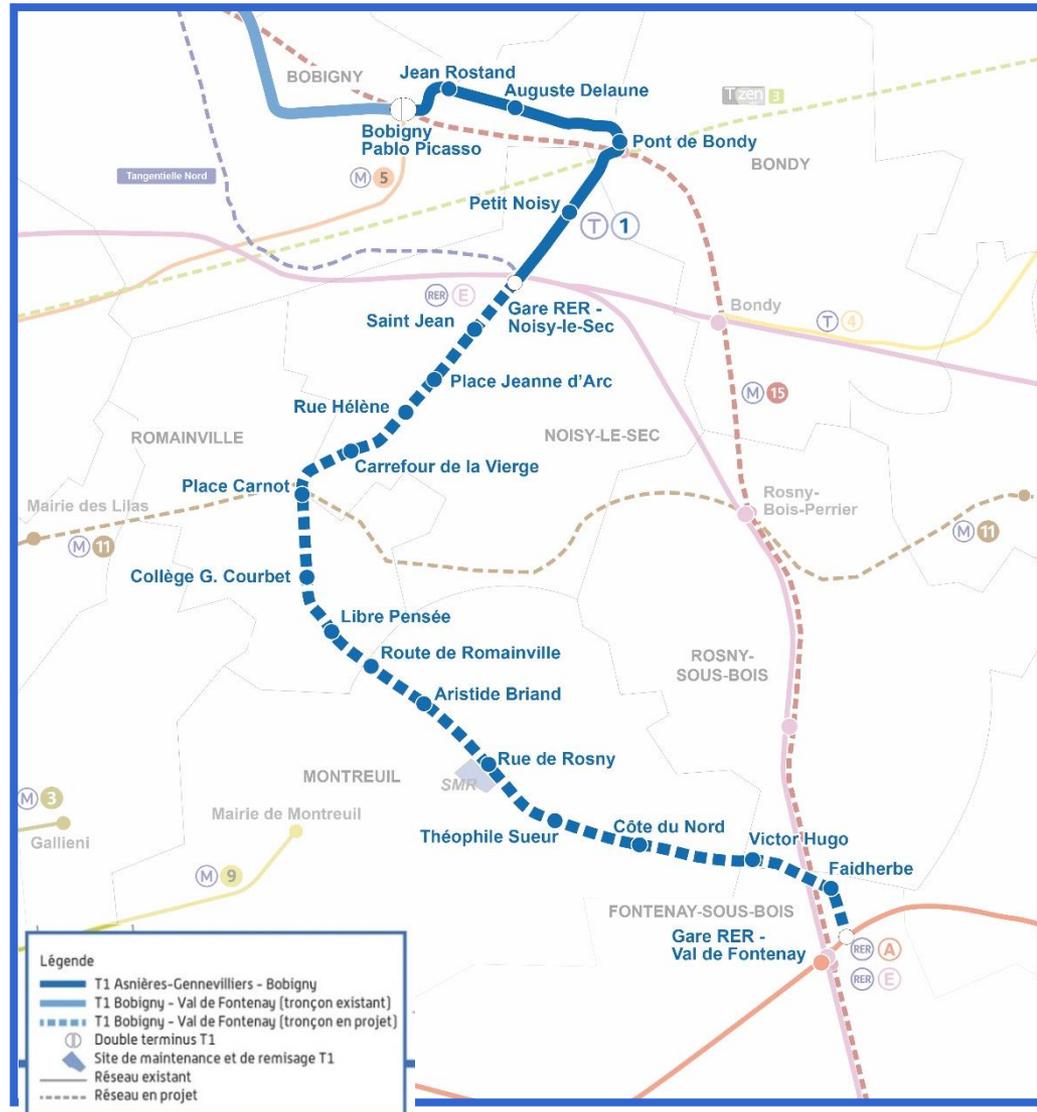
1/

Présentation du Tramway T1

LE TRACÉ DU T1 DE BOBIGNY À VAL-DE-FONTENAY

Le tracé du projet T1 Bobigny - Val de Fontenay traverse 6 communes :

BOBIGNY, NOISY-LE-SEC, ROMAINVILLE, MONTREUIL, ROSNY-SOUS-BOIS (93), FONTENAY-SOUS-BOIS (94).



2 Maîtres d'ouvrage



Insertion urbaine
(aménagement voirie)



Système de transport
(rails, quais, alimentation électrique, Site
de maintenance et remisage)

4 Financeurs

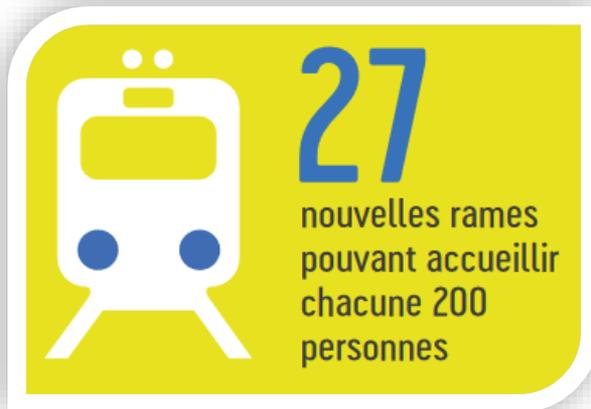


Financier Matériel Roulant





LE T1 EN CHIFFRES



Des correspondances avec le

Métro ligne 5 – Station Bobigny Pablo Picasso

Métro ligne 11 – Future Station Place Carnot Romainville

Métro ligne 15 – Future Station Val-de-Fontenay (horizon 2030)

RER E – Gare de Noisy-le-Sec et Gare de Val-de-Fontenay

RER A – Gare de Val-de-Fontenay

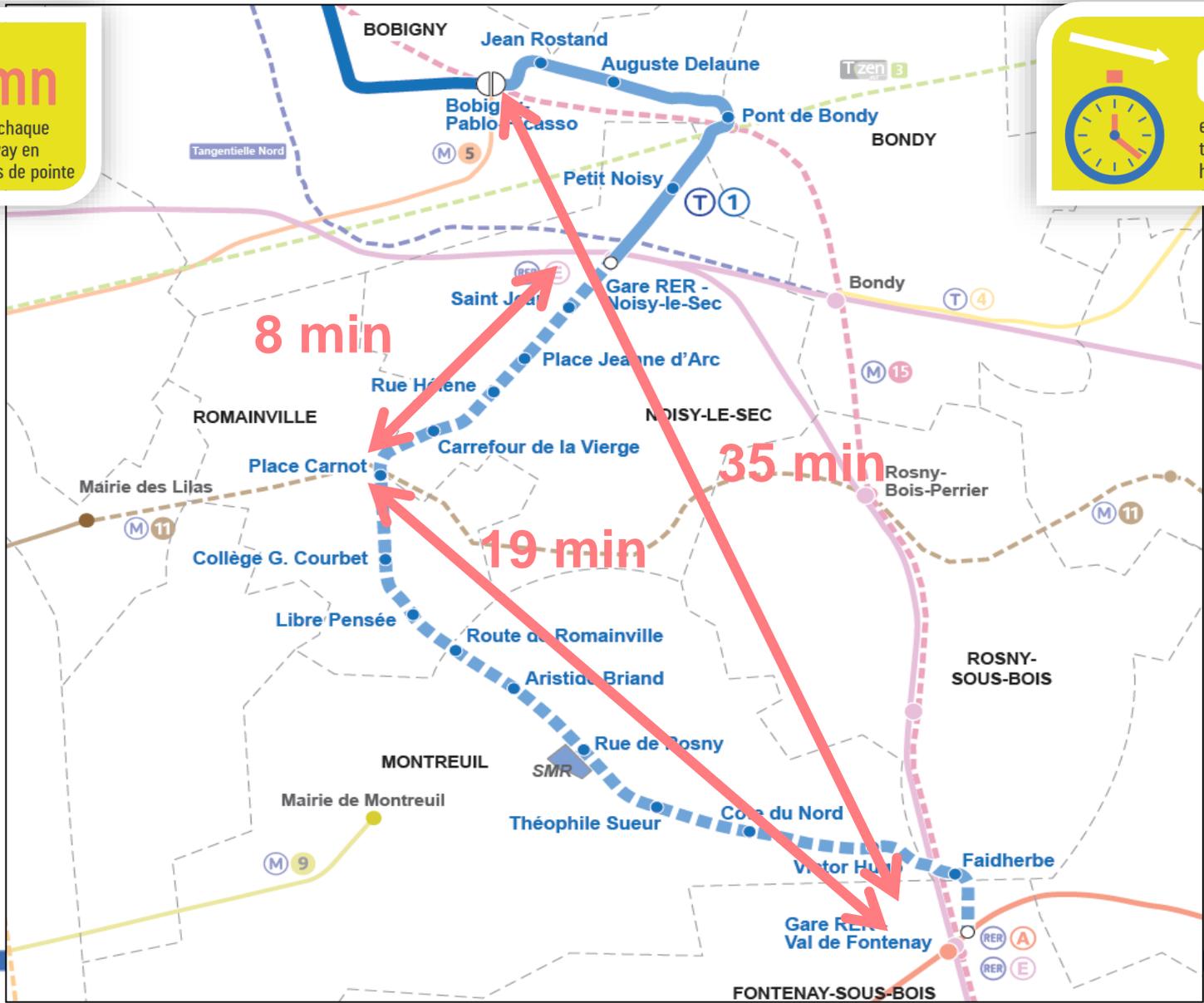
T ZEN 3 – au Pont de Bondy Intersection Noisy-le-Sec, Bondy, Bobigny

Nombreuses lignes de bus

LE T1 EN CHIFFRES

4mn
entre chaque tramway en heures de pointe

6mn
entre chaque tramway en heures creuses



1ère TRANCHE DE FINANCEMENT

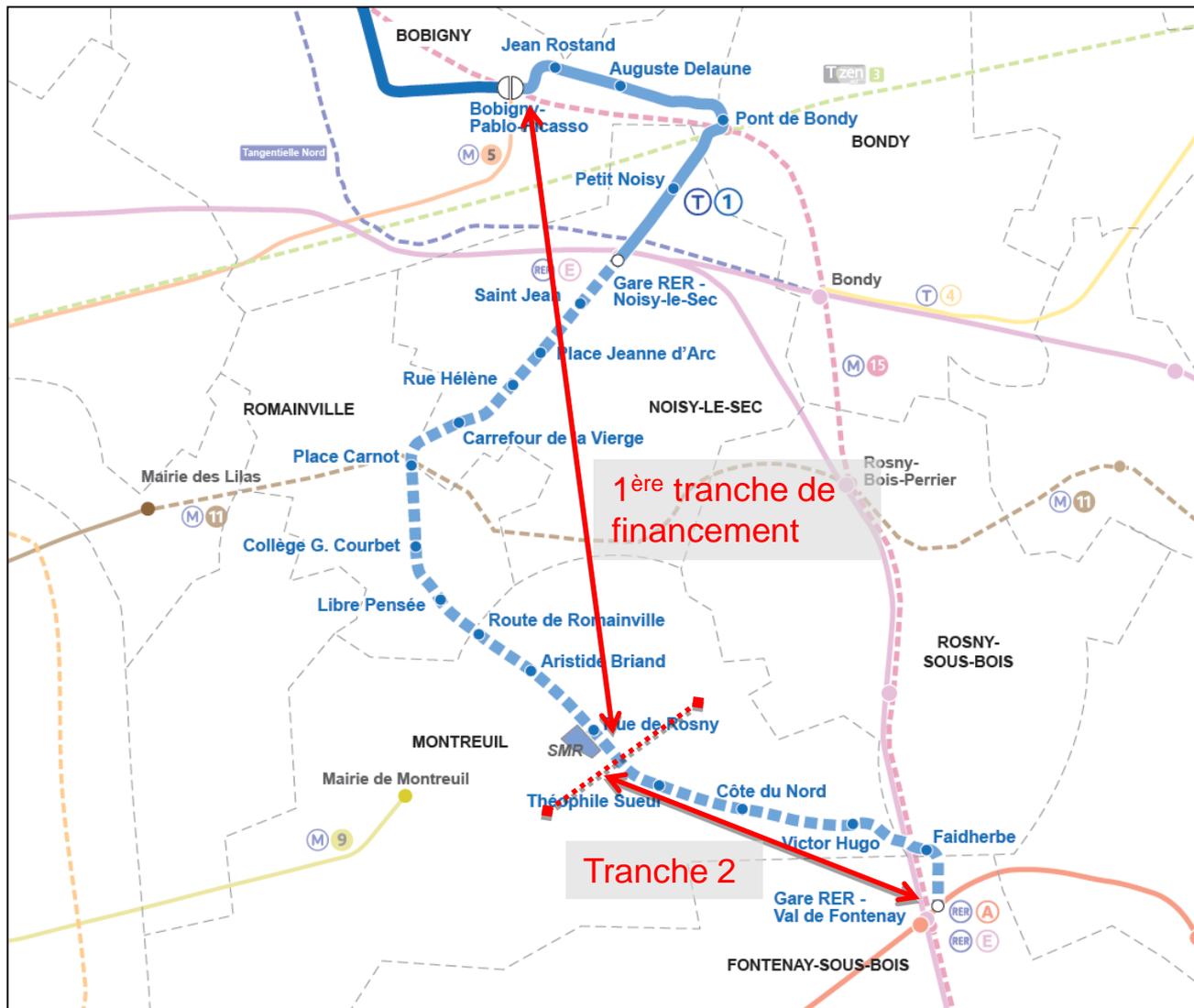
Travaux 2019-2025

Le réaménagement des espaces publics et des quais

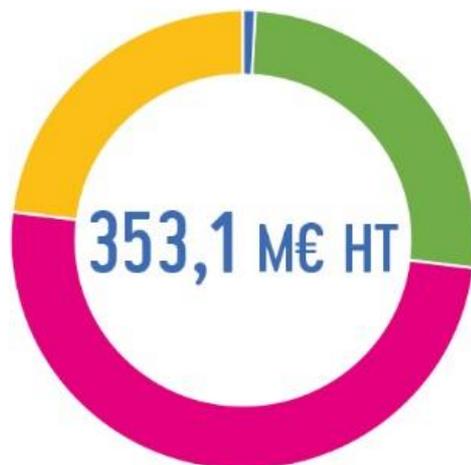
La construction des ouvrages de franchissement

Les travaux d'infrastructure

La réalisation du centre de maintenance et de remisage



Coût et Financement de la 1^{ère} tranche : 394 M€ HT dont **353,1 millions d'euros financés dans le cadre du CPER 2015-2021**



- État : 113,3 M€
- Région : 206,8 M€
- Département de la Seine-Saint-Denis : 30 M€
- Département du Val-de-Marne : 3 M€

Fin de la 1^{ère} tranche et 2^{ème} tranche à financer sur le CPER 2022-2025

1 financeur pour le matériel roulant : **Ile de France Mobilité**

2/

Avancement global et planning



Février 2014:

Déclaration d'utilité publique

Mars 2015:

Début des travaux concessionnaires

Fin 2018:

Approbation du protocole de financement et notification des marchés des travaux du Département

Eté 2019:

Fermeture de l'A186
Début des travaux au-dessus de l'A3

Mars 2021 :

Fin de la démolition et des terrassements de l'ex-A186

13 juillet 2021 :

Mise en service du nouvel ouvrage de franchissement de l'A3

Août 2021 :

Démolition de la dernière bretelle de l'A186 au-dessus de l'A3
Installation des entreprises de voiries

Fin 2021 :

Début des travaux d'aménagement Insertion Urbaine et Système de transport

Fin 2024 :

Fin des travaux d'aménagements urbains (sauf A.France à NLS) et de la plateforme de la TF1

2025 :

Essais du matériel roulant
Formation des conducteurs
Marche à blanc
Mise en service

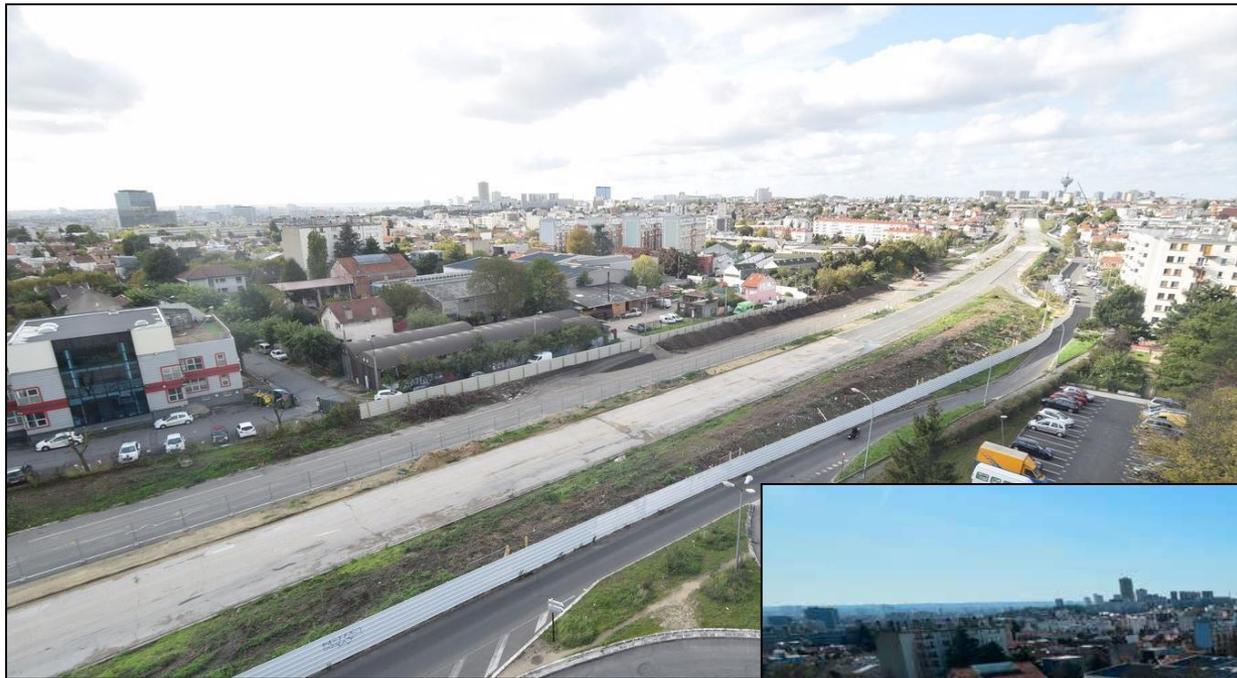
3/

Retour en images sur les travaux réalisés

Les travaux depuis mi-2019 – Démolition et Terrassement de l'A186



**Les travaux depuis mi-2019 –
Démolition et Terrassement de l'A186**



Octobre 2019



Mars 2021



Les travaux Concassage



Les travaux depuis mi- 2019 - Travaux de franchissement A3

Mise en service du nouvel ouvrage de franchissement de l'A3 le 13 juillet 2021



Les travaux depuis mi- 2019 - Démolition de la bretelle de l'ex-A186 (dite OA81)

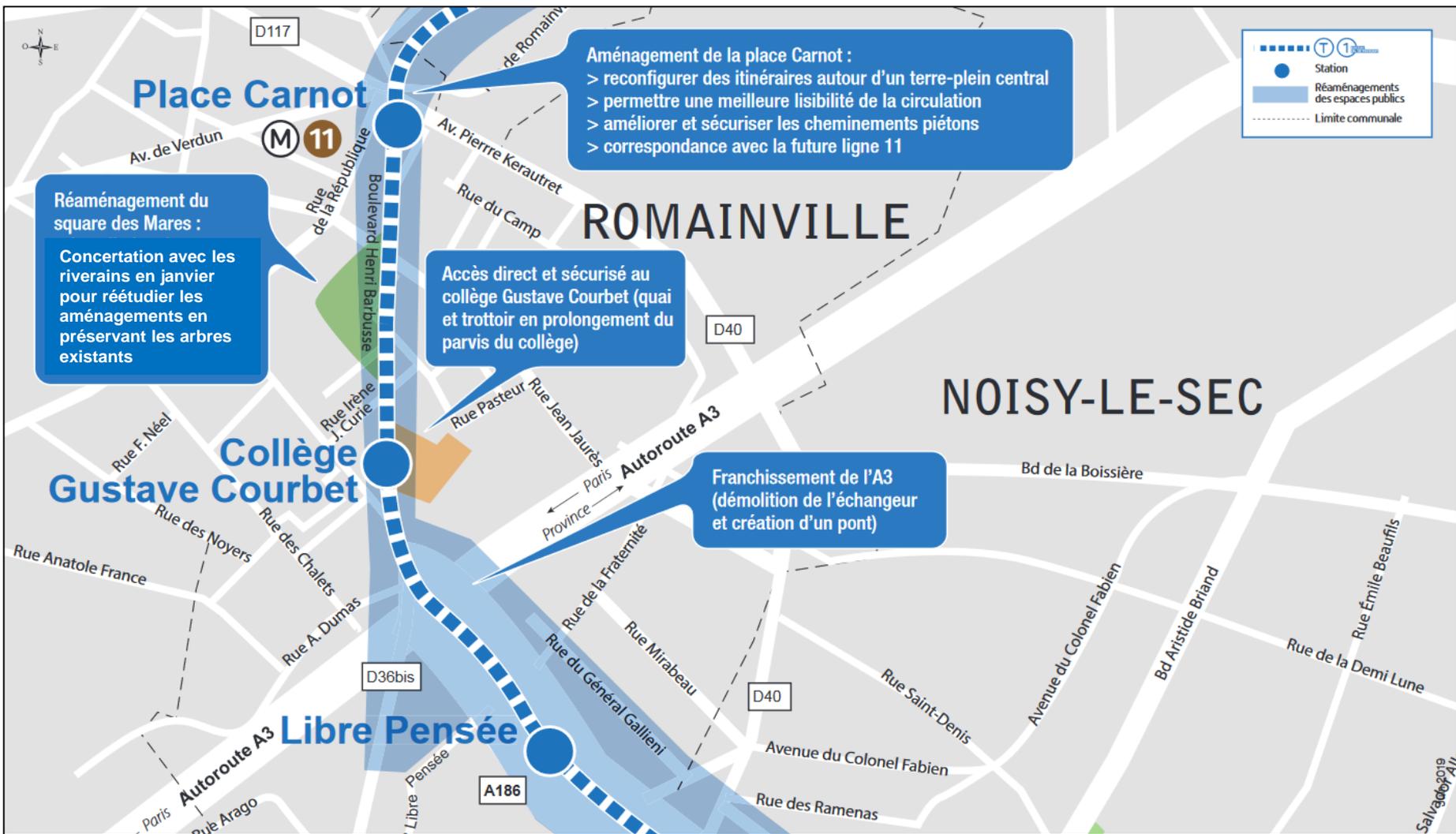
Démolition du 12 au 18 août sous fermeture de l'A3



4/

Les futurs aménagements à Romainville

ROMAINVILLE ET SES PRINCIPAUX AMÉNAGEMENTS



SQUARE DES MARES - ROMAINVILLE



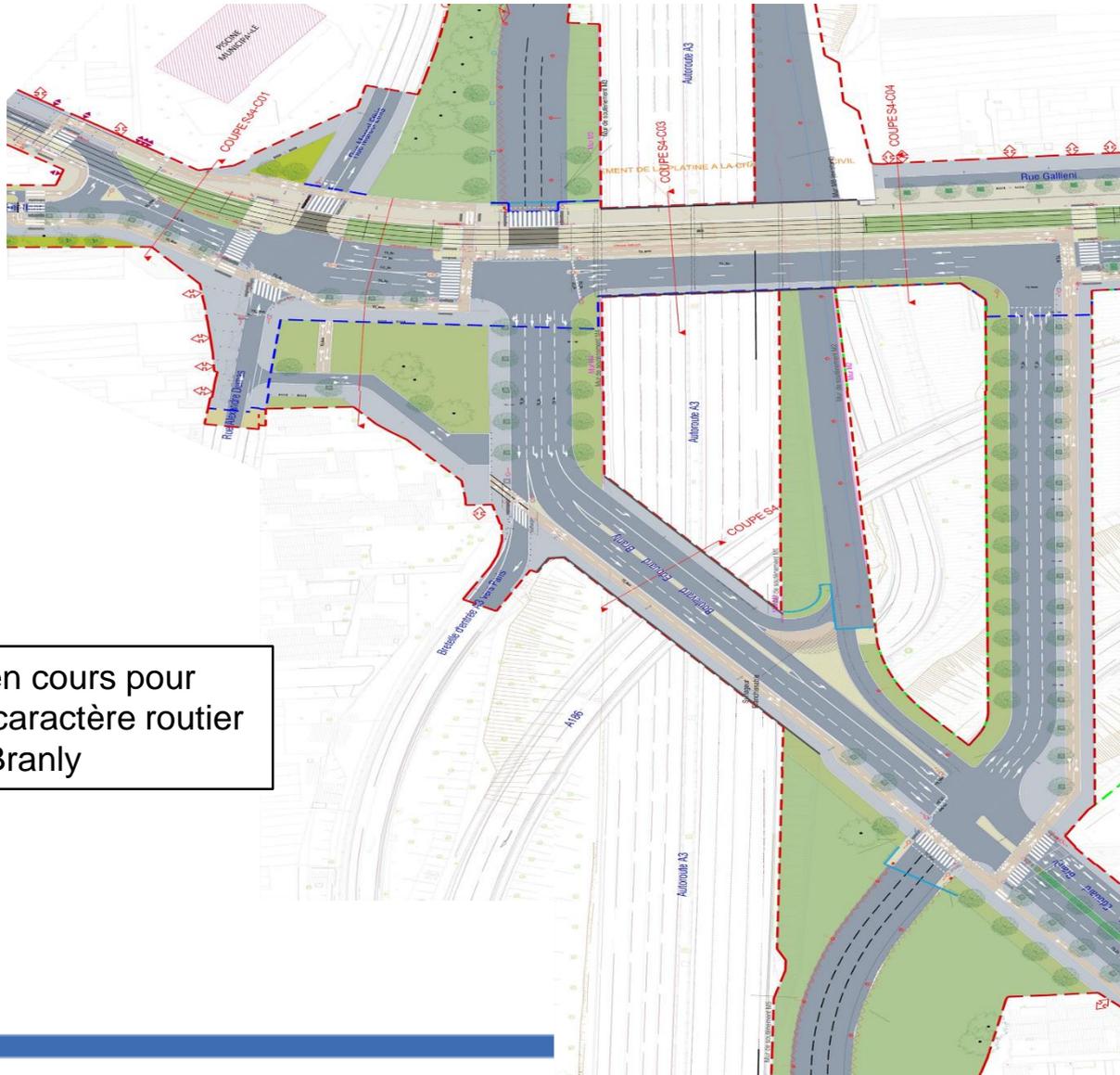
Projet de réaménagement du square va être étudié à nouveau en concertation avec les riverains : Réunions à partir de début 2022 avec les riverains pour retravailler l'aménagement du square permettant la conservation des arbres existants

COURBET - ROMAINVILLE



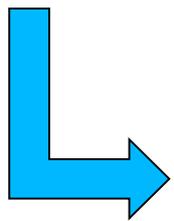


SECTEUR A3 - ROMAINVILLE

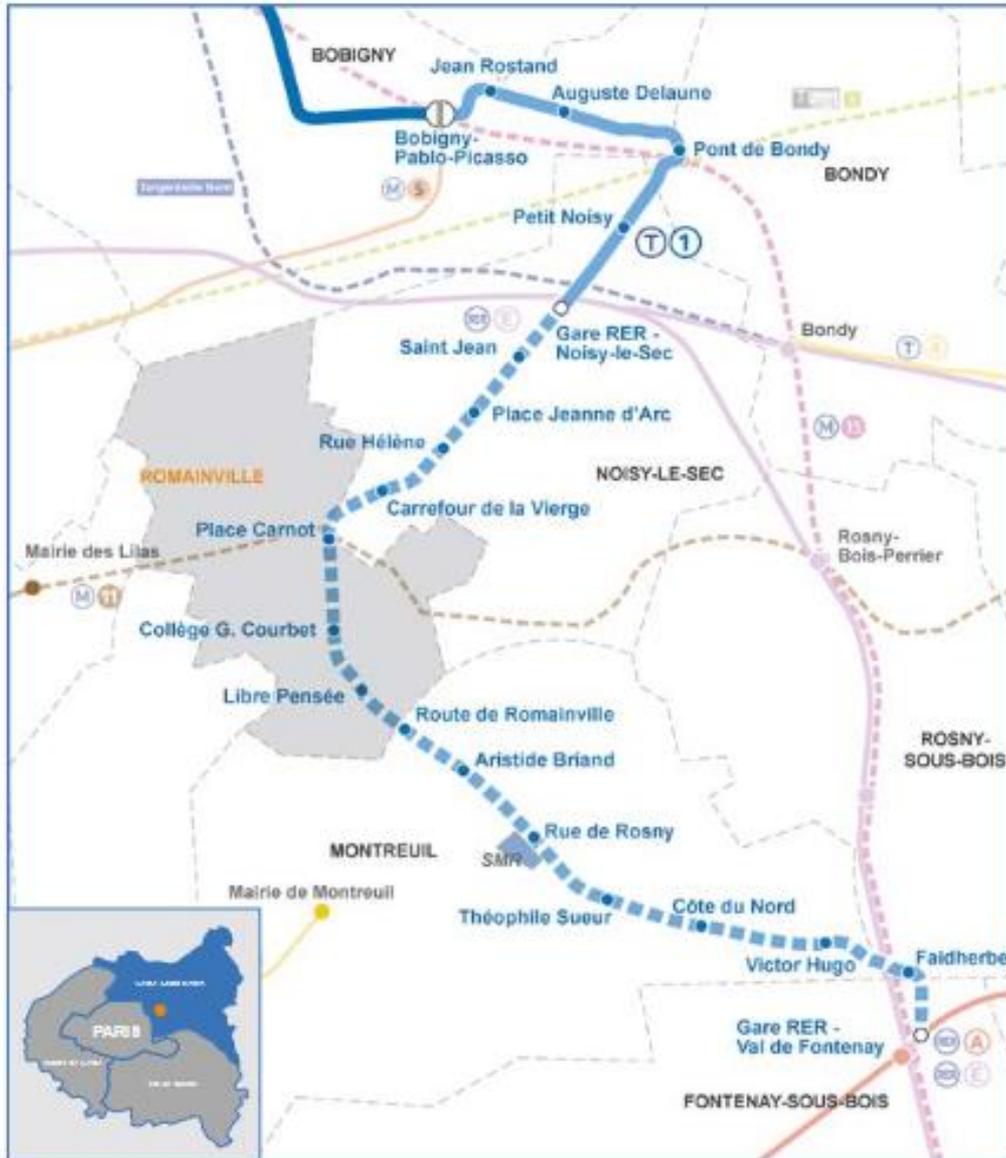


Réflexions en cours pour
diminuer le caractère routier
sur le pont Branly

SECTEUR A3-A186



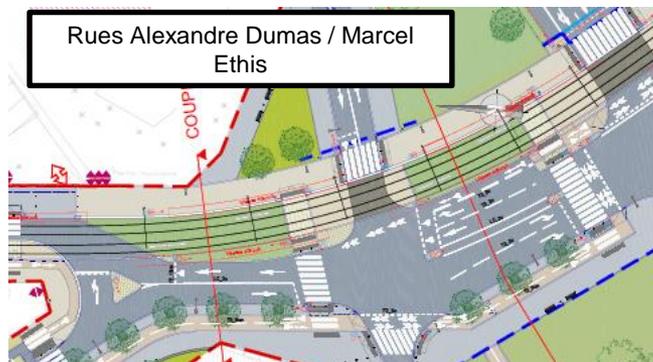
Les aménagements du système de transport



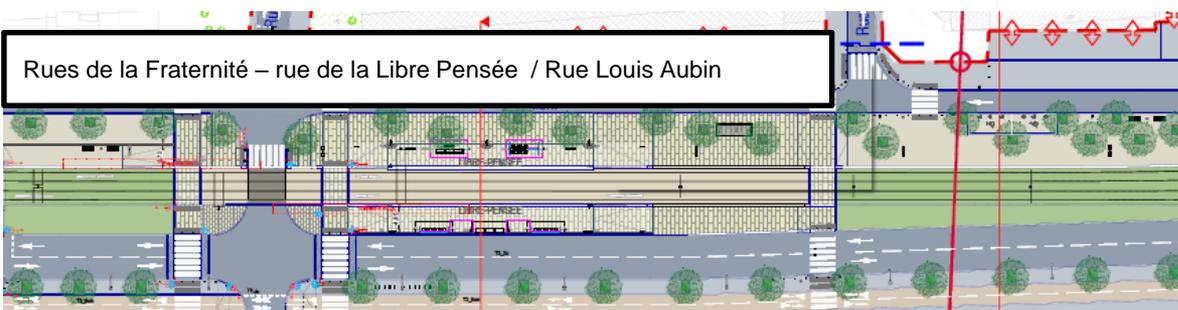
- ❑ **RATP est maître d'ouvrage du système de transport :**
 - Plateforme
 - Stations
 - Locaux techniques
 - Site de maintenance et de Remisage

- ❑ **Plus particulièrement sur la commune de Romainville :**
 - **3 nouvelles stations**
 - **1 Poste de Redressement (PR) : le PR Courbet**

La plateforme du tramway Végétalisée



Système d'arrosage enterré par la technique de sub-irrigation (économies de la ressource en eau)



Pas de végétalisation :

- Au niveau des traversées routières / piétons
- Au droit des stations
- Au droit des appareils de voie
- Pour le maintien des accès riverains et des accès pompiers (c'est le cas sur un linéaire important du Boulevard Barbusse)

Les nouvelles stations

3 nouvelles stations



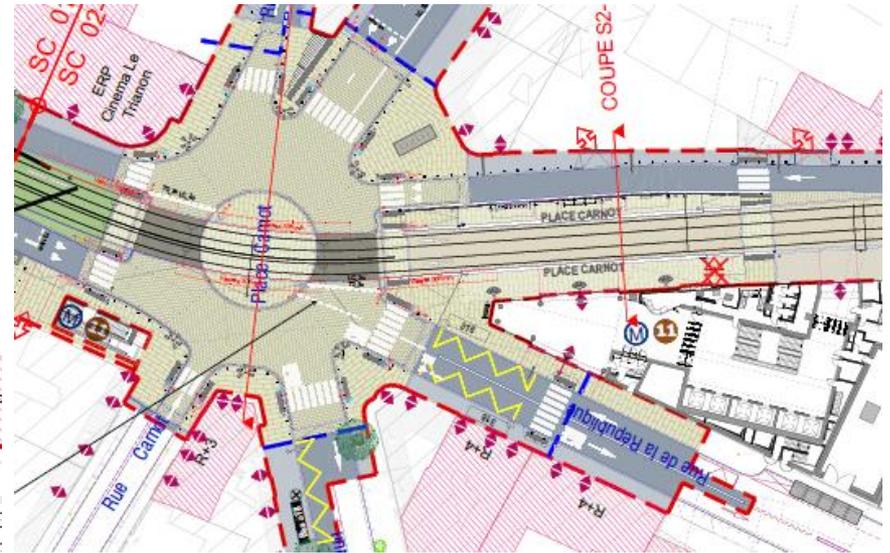
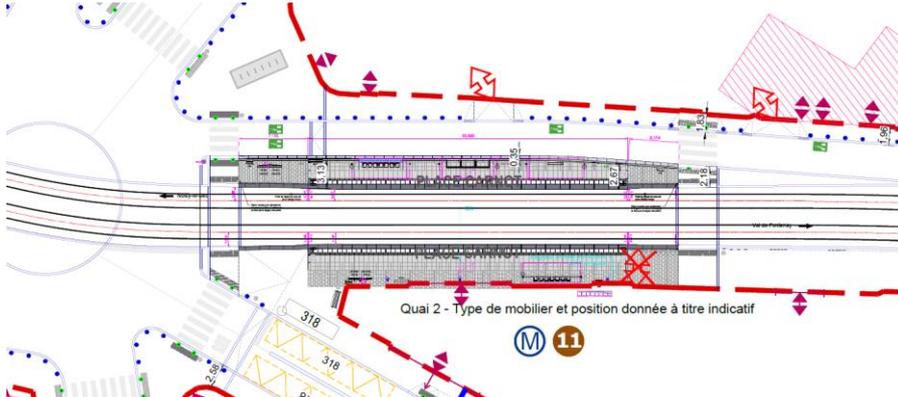
Station Place Carnot
Station Collège Gustave Courbet
Station Libre Pensée

(*) : noms provisoires

Caractéristiques générales des nouvelles stations

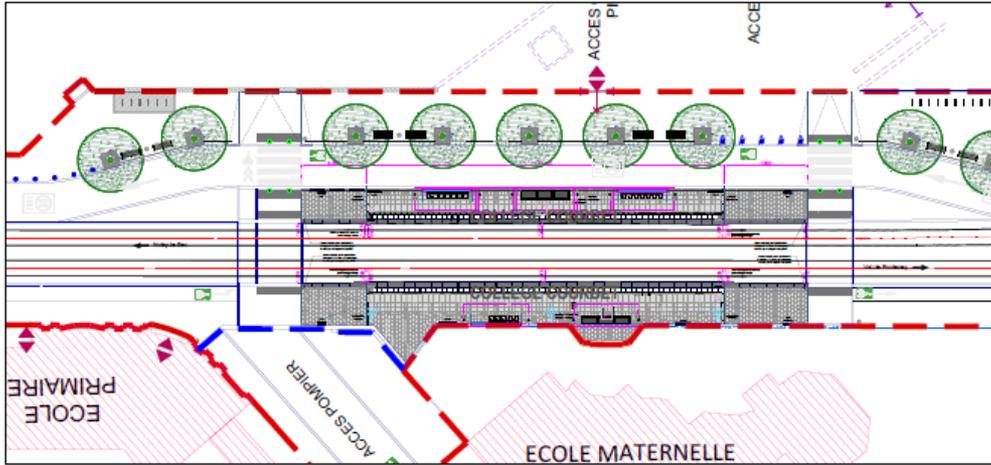
- Quais en enrobé de couleur claire
- Rampes d'accès aux stations (stations accessibles)
- Mobilier de station de la collection Wilmotte
- Stations à Quais latéraux

Station Place Carnot



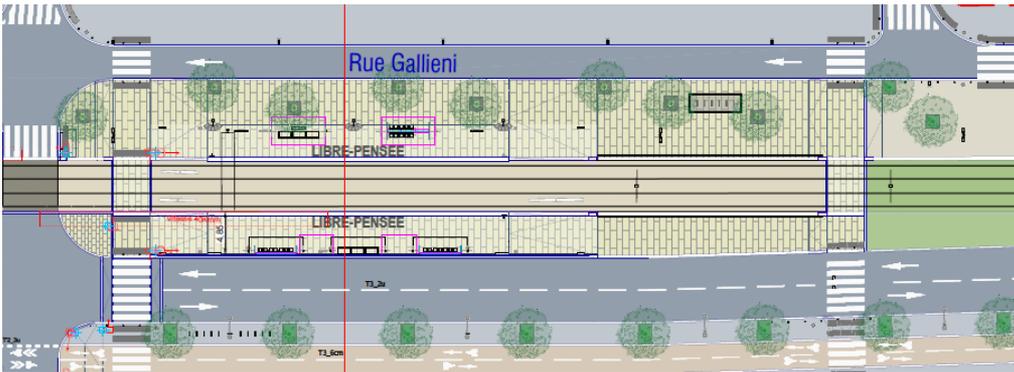
- **En correspondance avec la ligne de métro 11**
- Station à deux quais latéraux, contiguë au parvis de la future gare
- Largeur du quai trottoir de 4 m afin de permettre un cheminement correct devant le BV de la ligne 11

Stations Collège Courbet et Libre Pensée



← **Collège Courbet**
Quais latéraux (1 quai voirie, 1 quai trottoir)

Libre Pensée
Quais latéraux (1 quai voirie, 1 quai bordure) →



Poste de Redressement (PR) Courbet

Implantation et caractéristiques

Poste de Redressement (PR)

Edicule électrique permettant d'assurer l'alimentation électrique de la ligne de tramway :

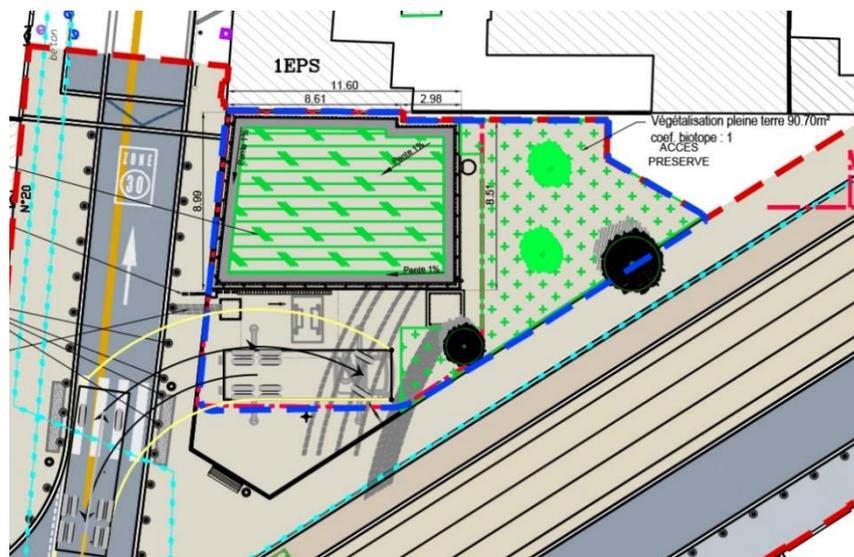
- ❑ Bâtiment technique, ne recevant pas de public
- ❑ Travail architectural d'intégration du bâtiment dans son tissu urbain : enveloppe béton recouverte d'un bardage bois en mélèze naturel sur l'ensemble des façades



PR Courbet

- ❑ Situé entre les stations Place Carnot et Collège Courbet (croisement Rue Jean Jaurès et Boulevard Henri Barbusse

- Maintien des 2 arbres existants
- Plantation de 2 nouveaux arbres
- Maintien de la pleine terre sur les parties de parcelles non nécessaires à la construction du PR et à la giration des poids lourds de maintenance
- Toiture végétalisée

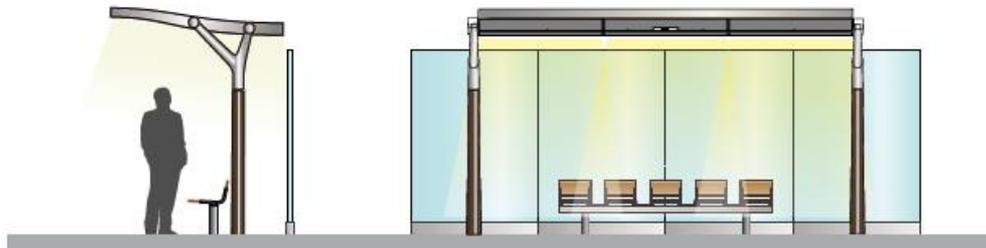


Même mobilier que celui installé sur la ligne de tramway T3

- Collection sobre et transparente
- Le verre s'allie à l'inox et au métal laqué
- Le bois (assises) apporte chaleur et confort



Éléments de personnalisation



Abri



© - RATP - Denis Sutton

22/11/2012 - 11505003



© RATP - Photo : Jean-François Mauboussin - T3

7660d032 - 22/11/2006



TRAM' BOBIGNY
VAL DE FONTENAY

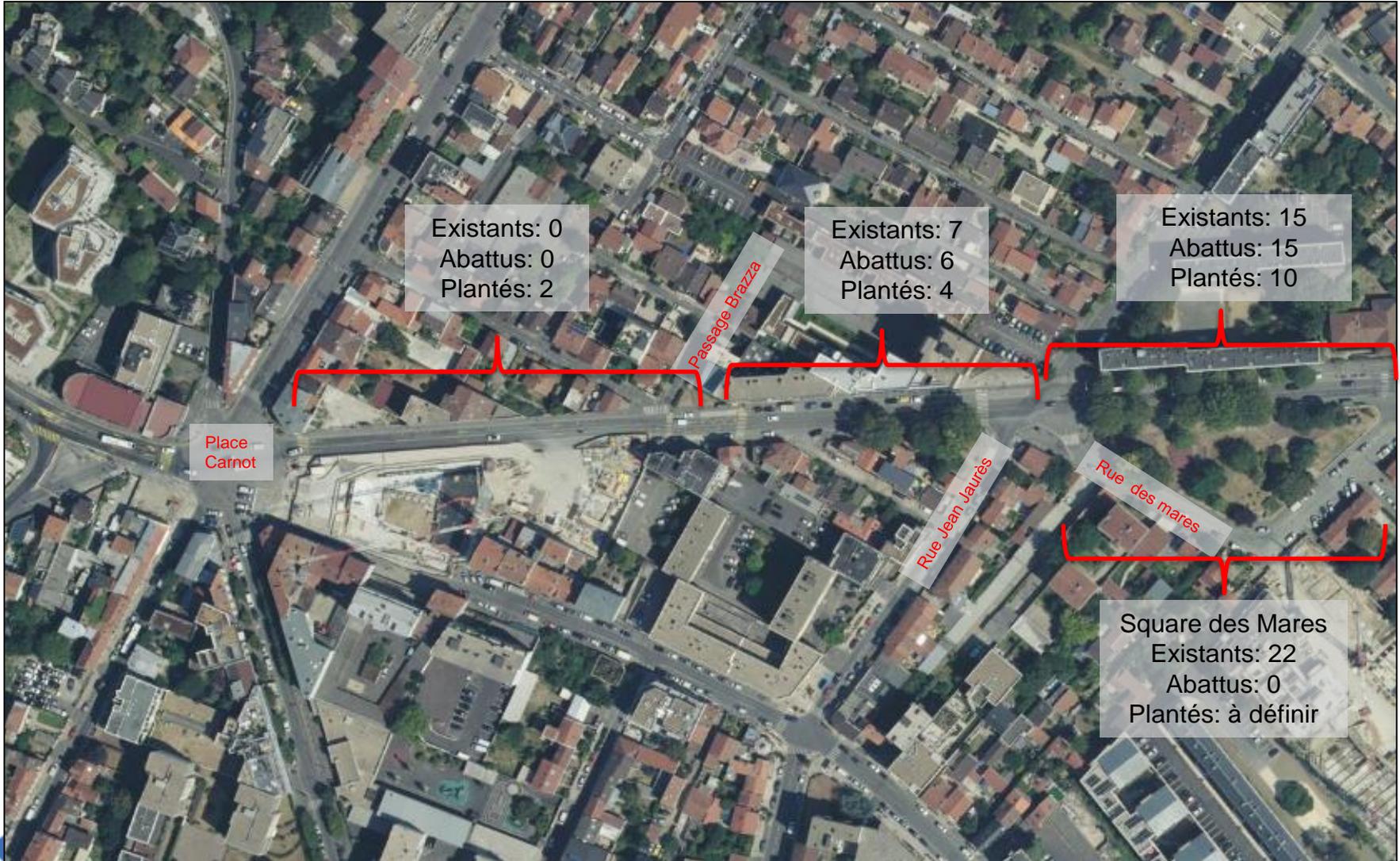
Modèle de mobilier urbain



5/

Le parti pris végétal

Bilan arbre sur la rue Henri Barbusse



Bilan arbre sur la rue Henri Barbusse



Bilan arbre sur Romainville

Bilan sur Romainville:

- Au 17/09/2021: 158 arbres
- Après le T1 : 212 arbres

Romainville					
	Existants (17/09/2021)	Abattus par le T1	Plantés par le T1	Bilan	
Rue Henri Barbusse à Romainville	Place Carnot	0	0	2	+2
	Passage Brazza	5	5	4	-1
	Rue Jean Jaurès	2	1	0	-1
		15	15	10	-5
	Rue Jolio Curie				
	Square des Mares	22	0	à définir	à définir
	Rue Jolio Curie				
		13	13	2	-11
	Rue Charcot				
	11	11	10	-1	
Rond-Point	6	6	0	-6	
Rue Benfleet	2	1	8	+7	
Rue Marcel Ethis	3	3	2	-1	
Boulevard Branly	2	2	10	+8	
Rue Alexandre Dumas	3	3	6	+3	
	Existant (2015)	Abattus par le T1	Plantés par le T1	Bilan	
Romainville	Bretelles A3	64	54	8	-46
	Nouveau Barreau	0	0	29	+29
	Boulevard Branly	10	10	16	+6
	Rue Gallieni	0	0	33	+33
	Avenue Paysagère	0	0	38	+38
	158	124	178	+54	

Bd Henri Barbusse : impossibilité de transplanter les arbres pour des contraintes techniques : nombreux réseaux en sous-sol ne permettant pas de conserver le système racinaire

Identification d'un cèdre sur Romainville au niveau du rond-point Branly : âgé de plus de 30 ans, moyennement vigoureux avec quelques branches mortes.

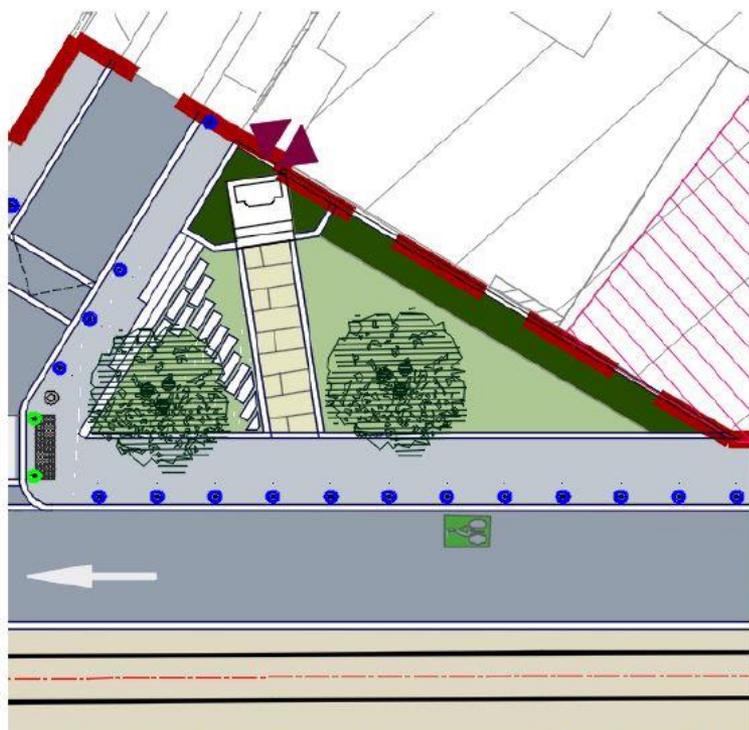
Etude spécifique pour vérifier si la transplantation de ce sujet est envisageable : le cèdre est relativement âgé et bien installé dans son milieu naturel, son déplacement impliquerait des perturbations physiologiques difficilement surmontables.

Estimation de la surface racinaire : environ 110m² : taille de la motte supérieur à 3 fois la circonférence de l'arbre mesurée à 1,20m du sol (soit environ 1,85m x 3 = 5,55m)

Transplantation avec un succès de reprise vraiment très faible et un coût très important (>150 000€)



Placette du monument Henri Barbusse : 2 cépées de petit à moyen développement d'arbres à miel
Haie existante conservée



La placette du monument avec ses arbres à miel (Euodia Danieli.)

Le parti pris végétal

Bld Barbusse (face au square des Mares) : alignement de chêne (taille comparable aux tilleurs actuels)



Le parti pris végétal

Collège Courbet : alignement d'arbres à fleur de bonne taille pour mettre en valeur le parvis du collège

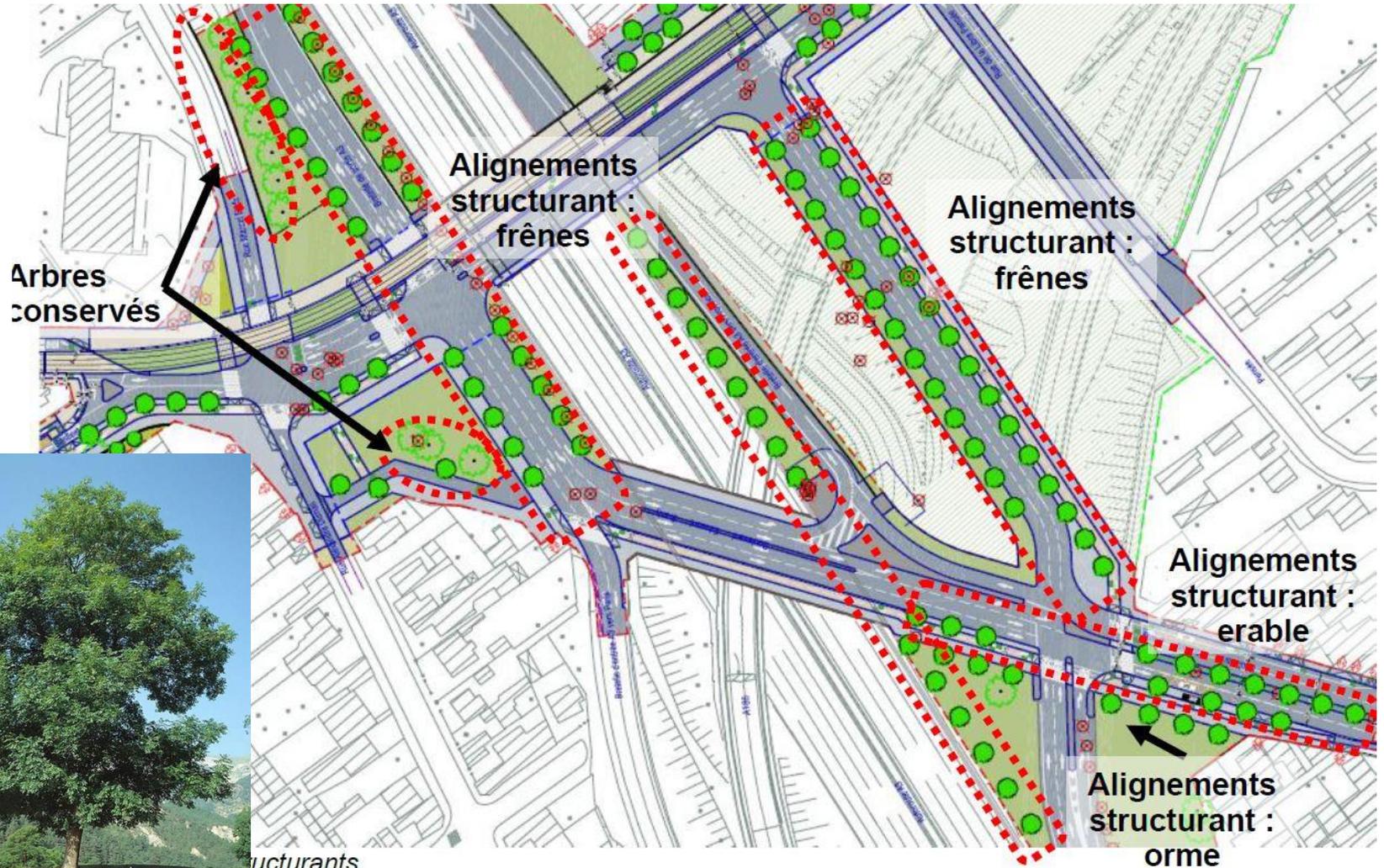


Chêne (*Quercus frainetto*)



Le parti pris végétal

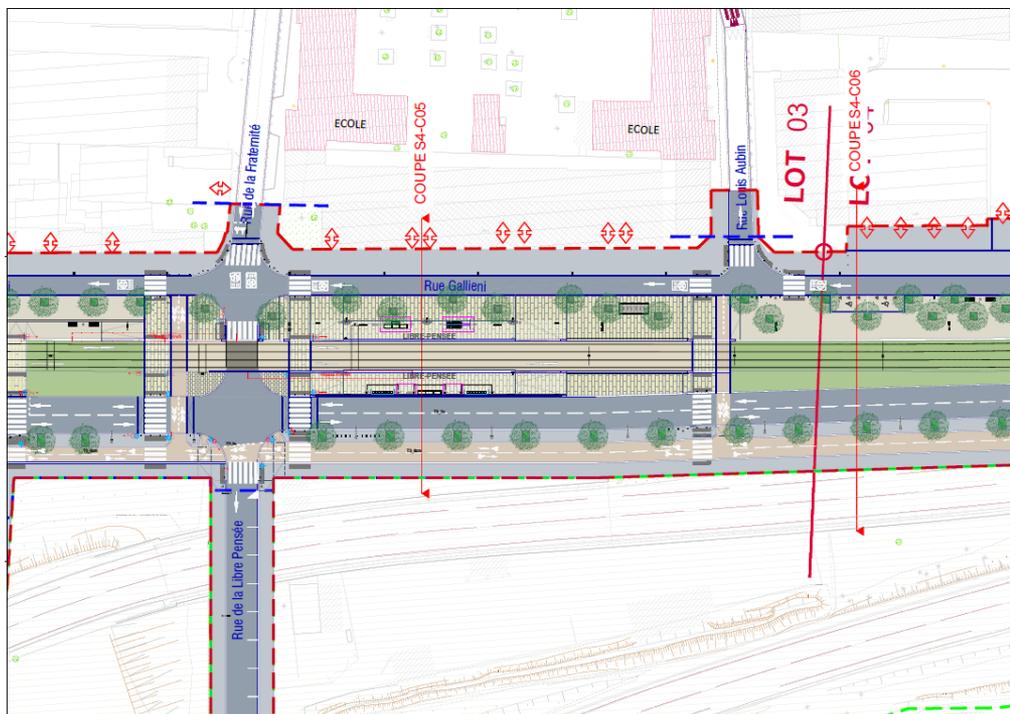
Franchissement de l'A3 : alignements de grands frênes + Erables et Ormes



Frêne élevé (*Fraxinus excelsior* 'Altena')

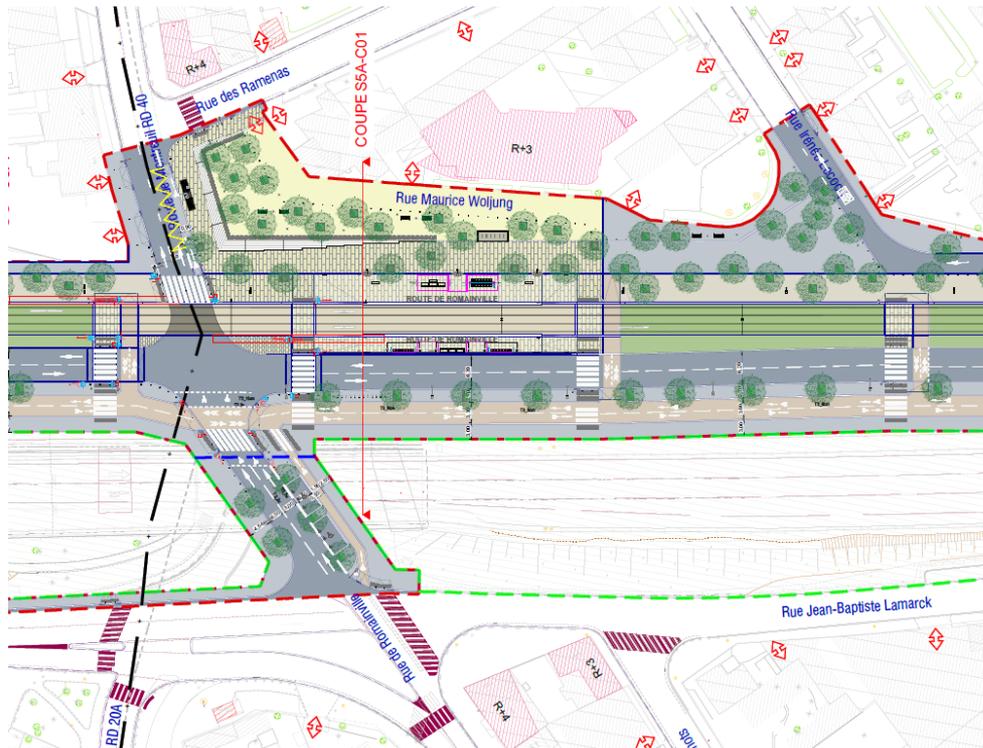
Rue Gallieni : Erable champêtre

S'intègre dans la séquence jardinée, hauteur de 6 à 10m bien adaptée à la distance des façades.



Erable champêtre (Acer campestris)

Au niveau de la route de Romainville
Séquence de végétation jardinée pour répondre aux jardins des pavillons
Plantation 5m - Adulte : 20m



6/

Plan local de circulation à la mise en service du tramway

7/

Déroulé des travaux d'aménagements (2022-2024)

Implantation de la base vie sur le square des Mares

Optimisation de l'emprise dans le square des Mares: La base vie du Département s'installe en préservant les arbres existants dans le square

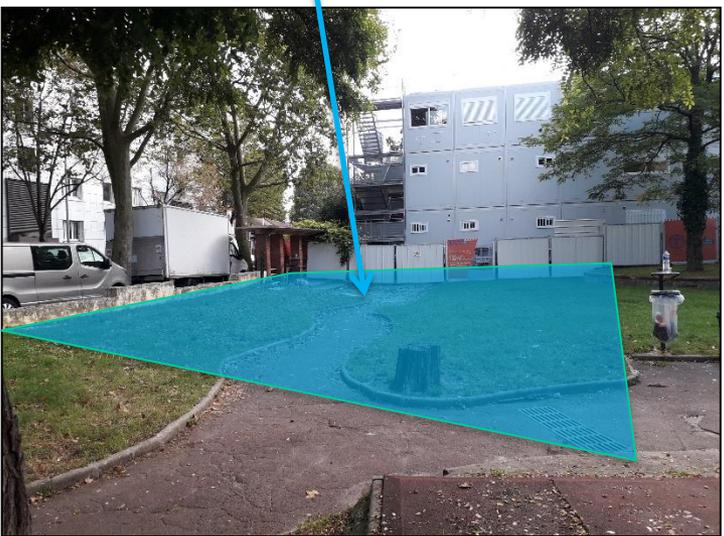


Implantation de la base vie sur le square des Mares

Représentation du scénario optimisé sur le square des mares



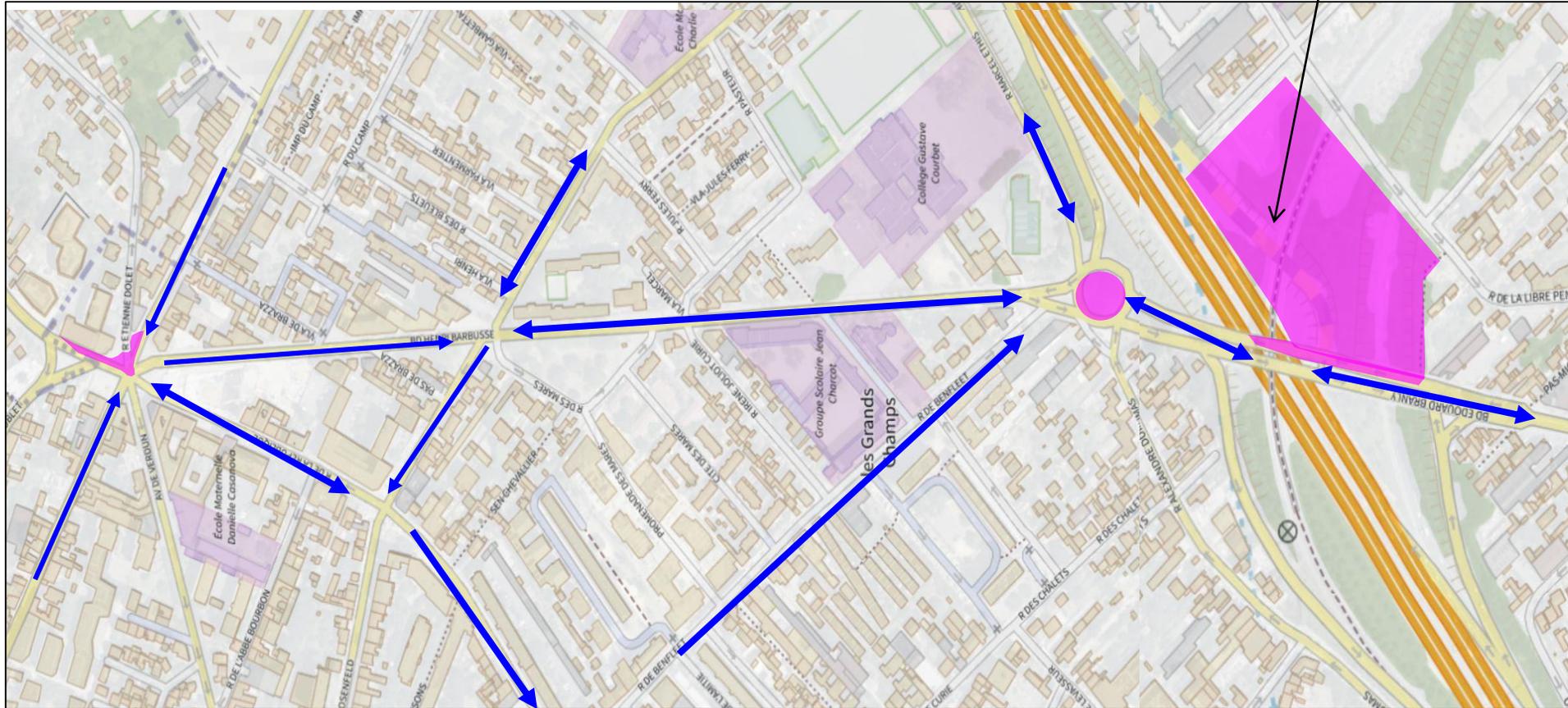
Emprise base vie



LES TRAVAUX SUR ROMAINVILLE

Décembre 2021

Accès A3 vers Province fermée



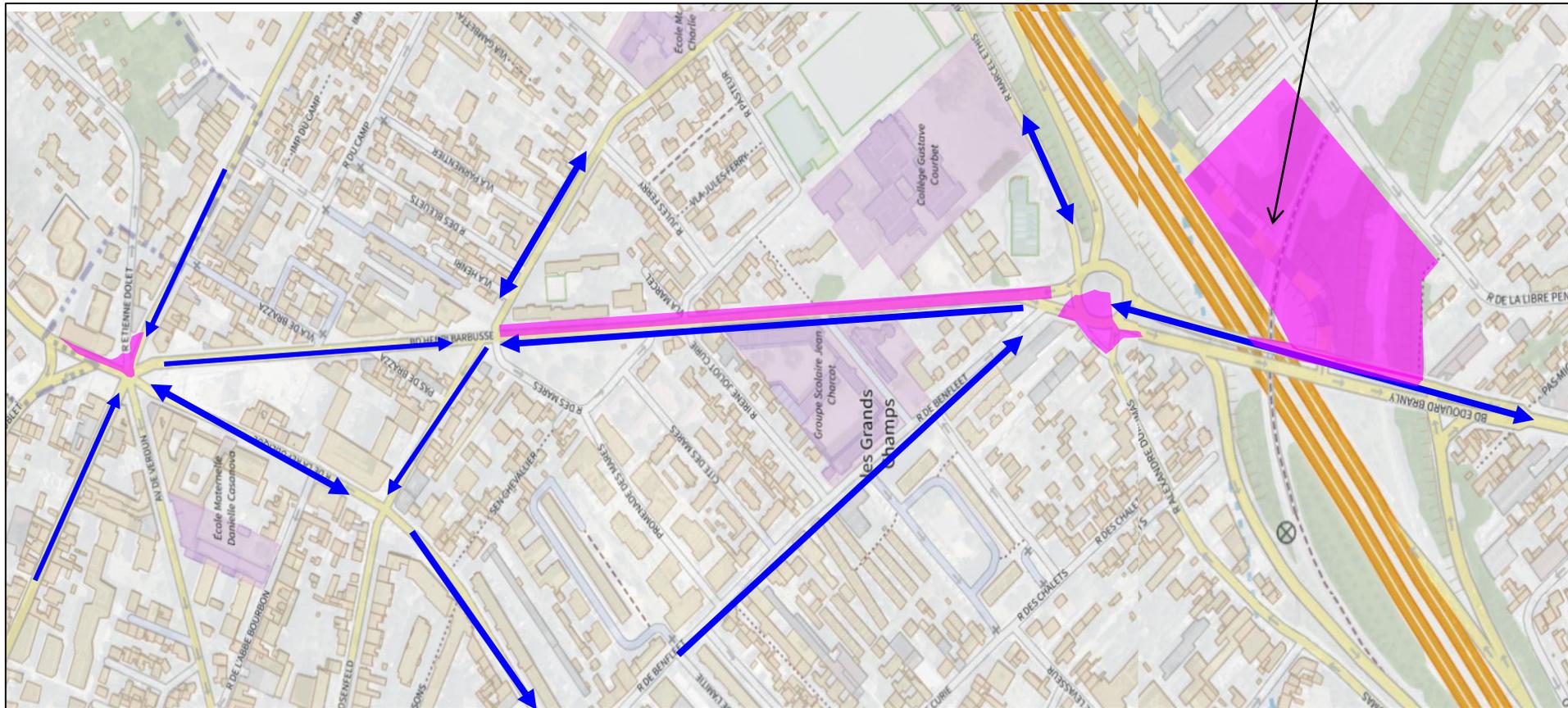
 Zones de travaux

 Sens de circulation

LES TRAVAUX SUR ROMAINVILLE

Janvier 2022 – Mai 2022

Accès A3 vers Province fermée

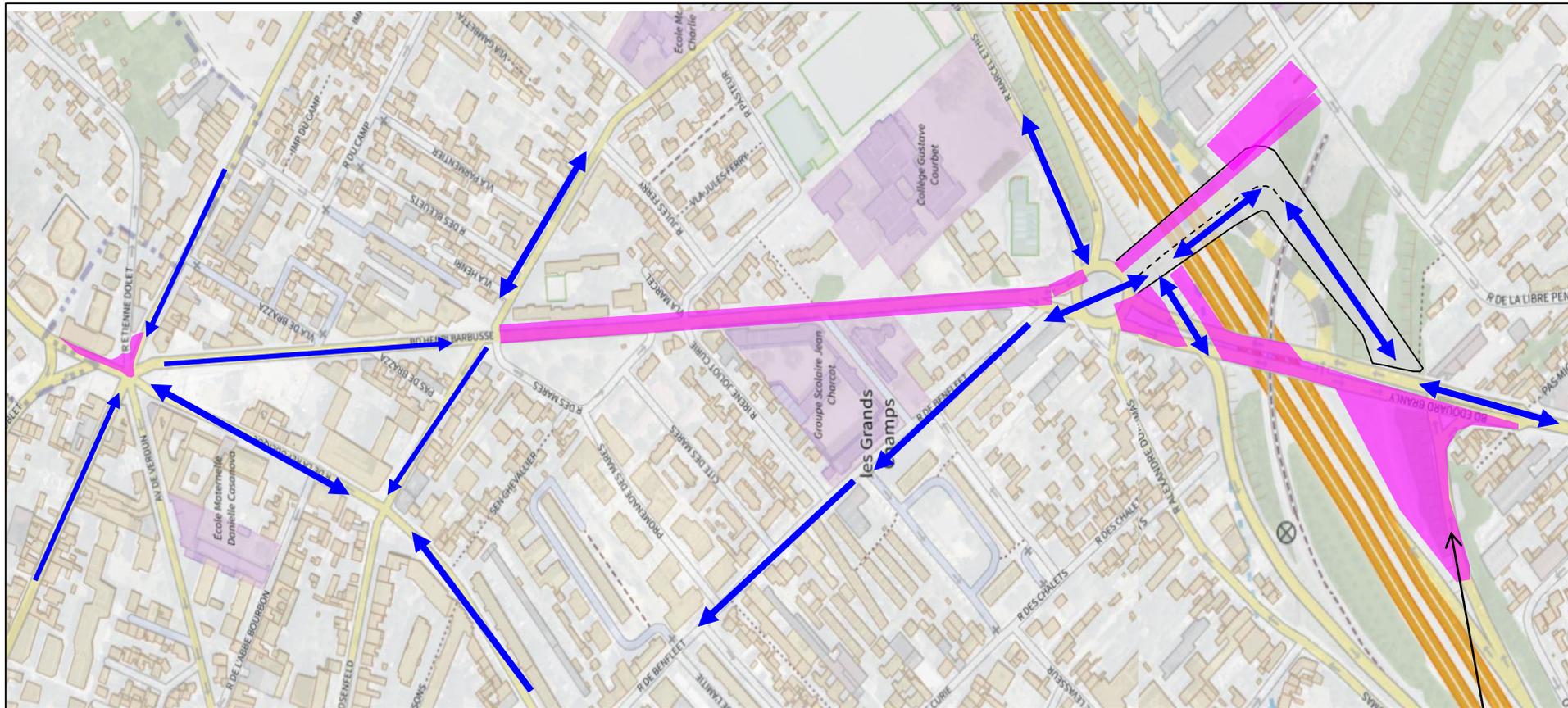


 Zones de travaux

 Sens de circulation

LES TRAVAUX SUR ROMAINVILLE

Juin 2022 – Août 2022



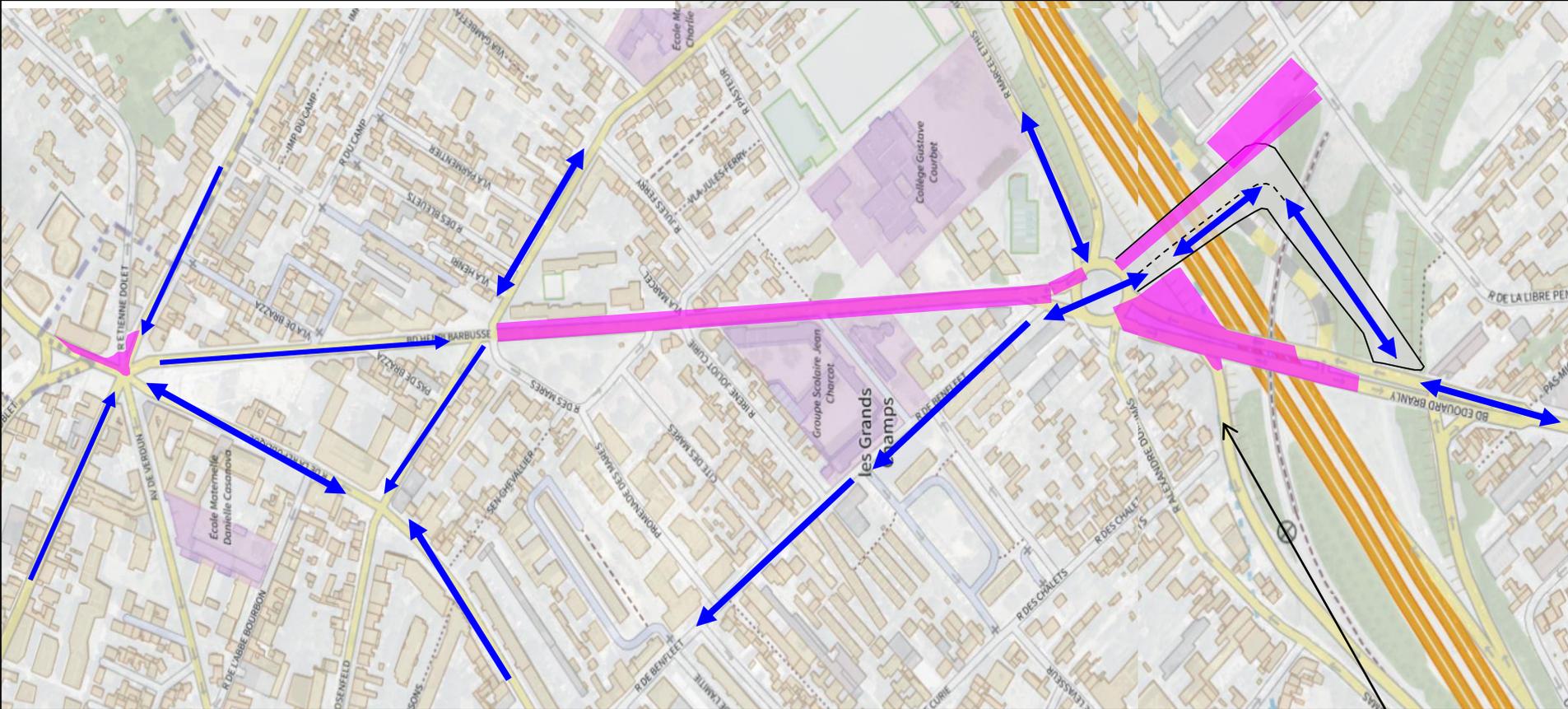
 ZONES de travaux

 Sens de circulation

 Sortie A3 fermée

LES TRAVAUX SUR ROMAINVILLE

Septembre 2022 – Octobre 2022

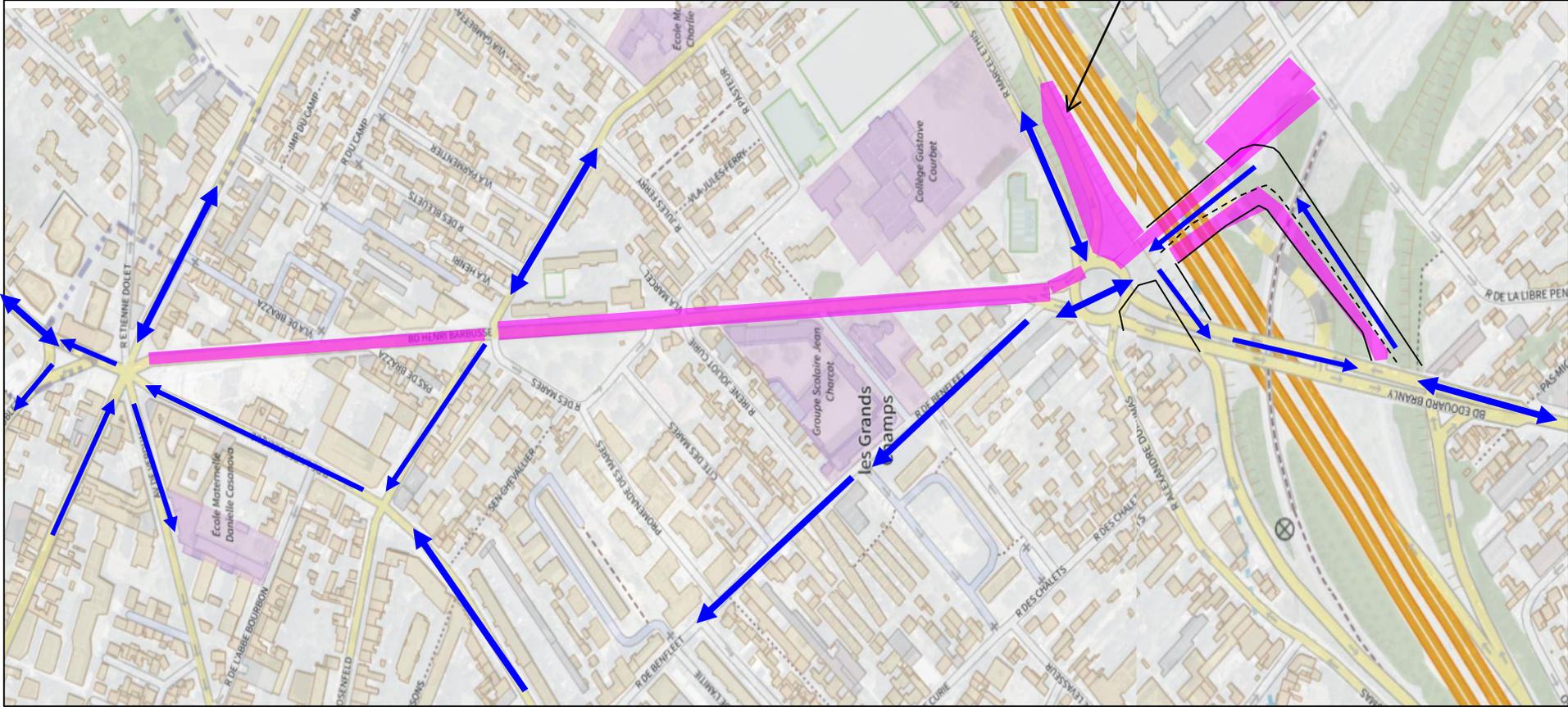


 Zones de travaux
  Sens de circulation
 Accès A3 vers Paris fermée

LES TRAVAUX SUR ROMAINVILLE

Novembre 2022 – Décembre 2022

Sortie A3 fermée

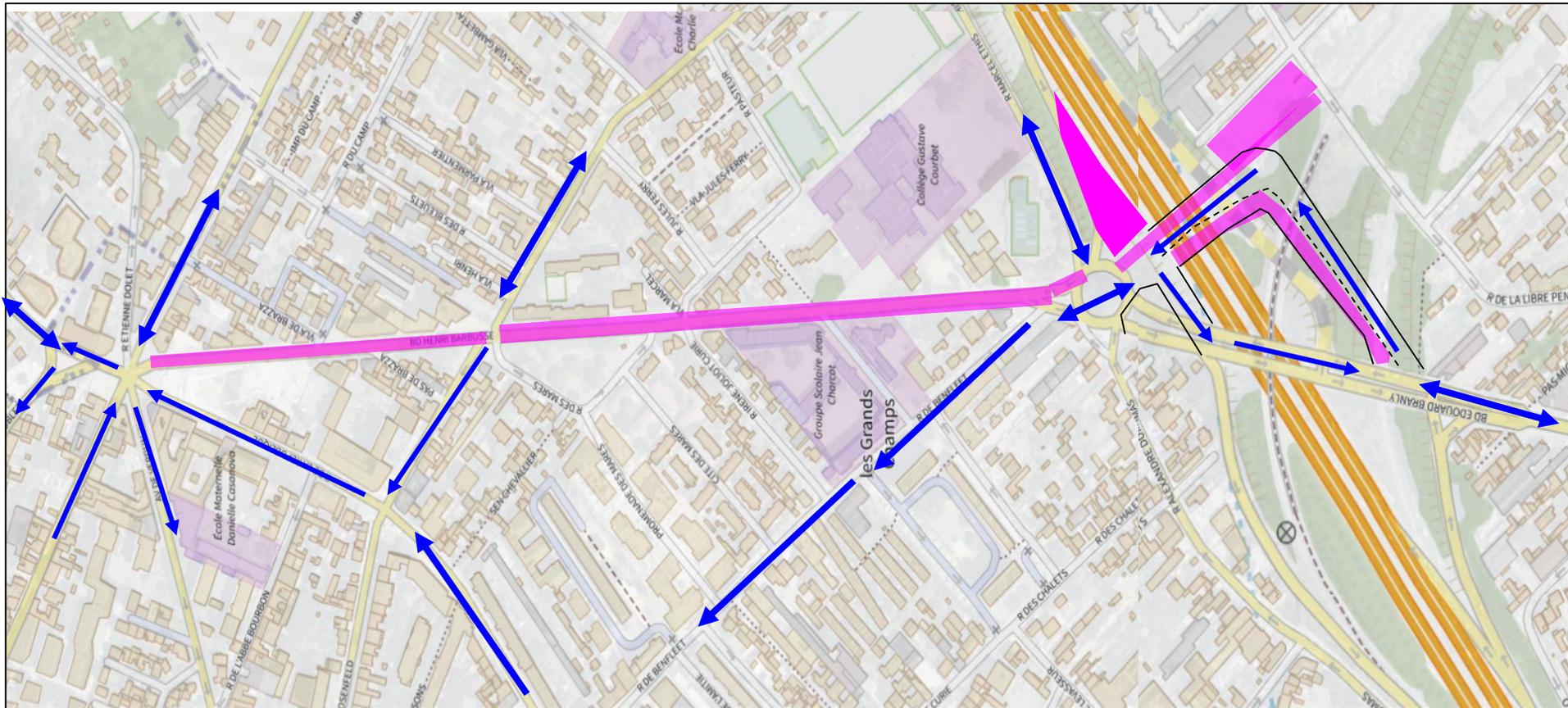


 Zones de travaux

 Sens de circulation

LES TRAVAUX SUR ROMAINVILLE

Janvier 2023 – mi-2023



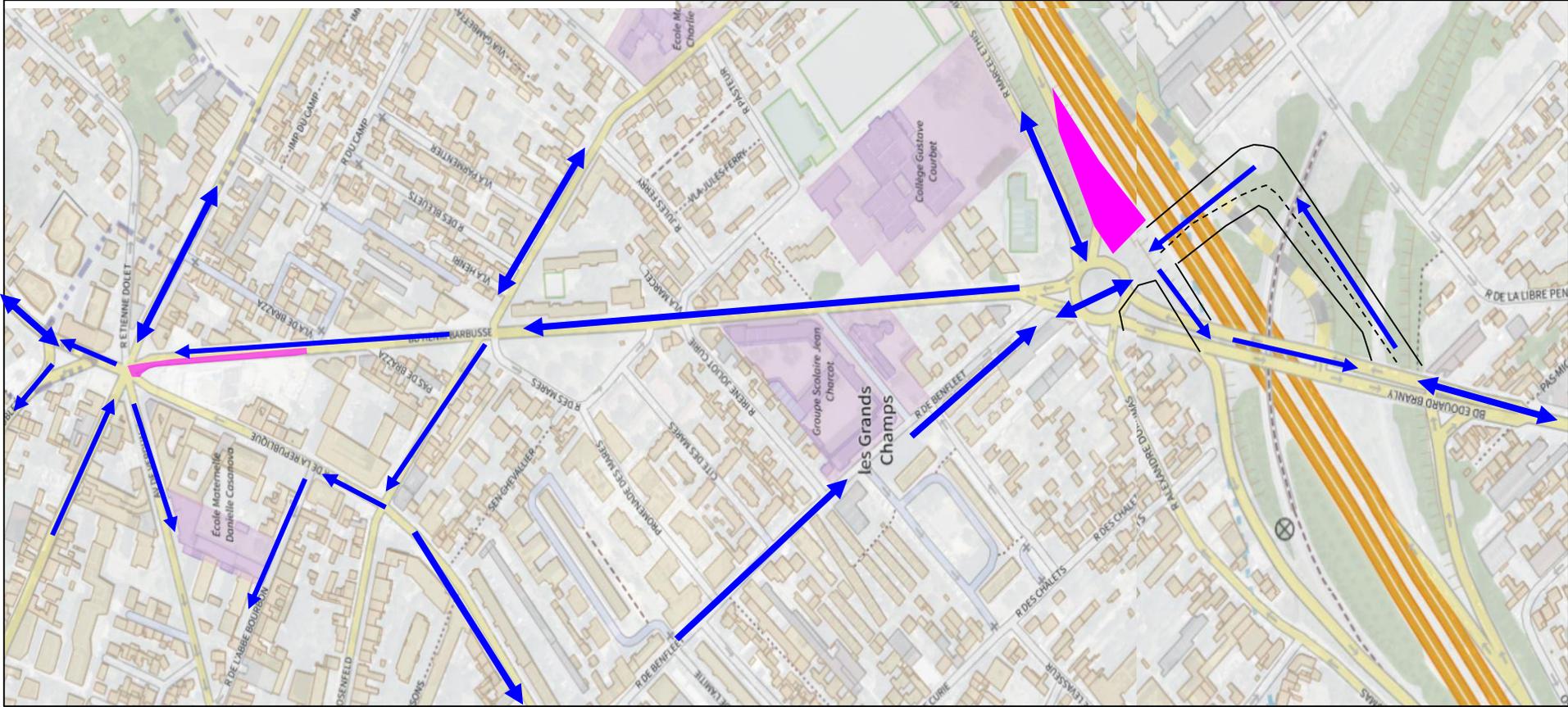
 Zones de travaux



Sens de circulation

LES TRAVAUX SUR ROMAINVILLE

Mi-2023 – Début 2024

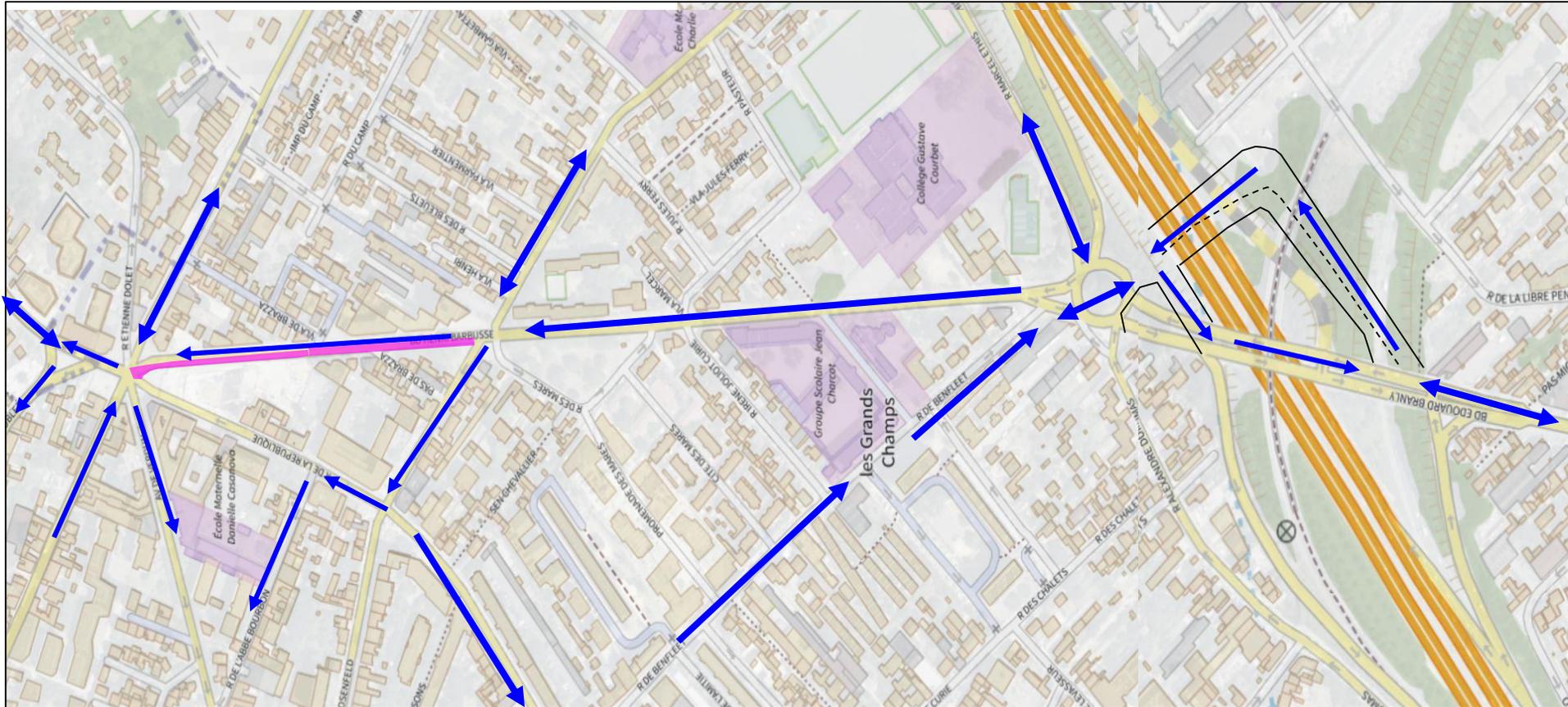


 Zones de travaux

 Sens de circulation

LES TRAVAUX SUR ROMAINVILLE

2024



 Zones de travaux

 Sens de circulation



Dispositions prises pour réduire l'impact environnemental du chantier.



- réutilisation des matériaux de démolition des ouvrages en sous-couche de voirie ;
- transport ferroviaire ou maritime des éléments granit ;



Clauses sociales

- Les entreprises sont tenues de respecter un certain nombre d'heures d'insertion relatif au chantier
 - Pour les marchés IU environ 5% des heures travaillées
 - pour les terrassements de l'A186, cela a représenté 16 800 h effectuées par du personnel en insertion qui se sont soldées par 3 contrats à durée indéterminée (1 projeteur et 2 compagnons) ;
 - Pour l'entreprise des travaux des murs de soutènement, le nombre d'heures contractuel est de 4 500h ;
 - Pour les lots voirie sur Romainville, le nombre d'heures contractuel est de 15 300h ;
 - Pour les entreprises Eclairage, Signalisation Tricolore et Espaces Verts, le nombre d'heures contractuel est de 1 800h chacune.
 - Pour les marchés STR
 - Lot Tous Corps d'Etats du SMR : 29 370h prévues
 - Lot Génie Civil prolongement : 13 150h prévues
 - Lots fourniture / pose voies ligne + SMR : 12 180h prévues

Un partenariat a été établi avec Est-Ensemble pour accompagner les entreprises dans la démarche avec notamment la mise en relation des entreprises avec des candidats potentiels

8/

INFORMATION ET COMMUNICATION

Dispositif de communication

Un dispositif de communication prévu tout au long des travaux :

- Site internet mis à jour <http://www.t1bobigny-valdefontenay.fr/>
- Lettres d'information régulières, dépliants thématiques
- Flash-info, Newsletter, Panneaux sur site...
- Présence d'agents de proximité sur site tout au long des travaux...



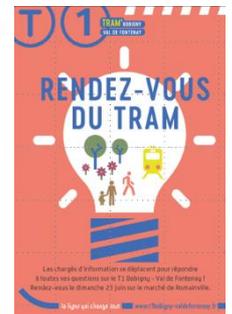
Lettre d'Info



Flash-Info



dépliant



Affiche

N'hésitez pas à nous adresser vos questions et remarques : t1vdf@seinesaintdenis.fr

Panneaux



Rappel la composition de l'équipe

- **Un coordonnateur (arrivée juin 2020)**, il chapeaute les autres membres de l'équipe de médiation, organise les présences et travaux de chacun, rend compte aux maîtres d'ouvrage
- **Entre 1 et 3 agents de proximité (progressivement)**, ils se partagent l'ensemble des chantiers selon les besoins
- **Un référent pour les commerçants (arrivée septembre 2020)** Il sera l'interlocuteur privilégié en cas de saisine de la CRA
- **Un gestionnaire des espaces temporaires (livraisons)**, agent spécifique dédié à l'organisation des livraisons

Rôle :

- Présence quotidienne sur le terrain
- Joignable par tél/ mail
- Permanences dans Mairie ou autre lieu

Votre agent de proximité



Said

07 79 82 05 93

said@t1bobigny-valdefontenay.fr

Votre agent de proximité



Koumba

06 14 30 94 09

koumba@t1bobigny-valdefontenay.fr

Votre médiateur commerçants



Sonia

06 14 30 94 96

sonia@t1bobigny-valdefontenay.fr

Commission de règlement amiable : instance d'évaluation des préjudices commerciaux et de règlement amiable des litiges.

➤ **Objectif** : Facilite et simplifie le règlement à l'amiable des préjudices commerciaux engendrés par des nuisances que causeraient les travaux liés au tramway

➤ **Avantages** :

- Évite les contentieux longs et coûteux

- Permet des solutions plus rapides en s'appuyant sur les règles de la jurisprudence en matière de dommage de travaux publics

➤ **Son rôle** : Examine les demandes d'indemnisation pour préjudices économiques présentées par les professionnels implantés à proximité des travaux du tramway

La commission de règlement amiable a été mise en place à l'initiative des maîtres d'ouvrage **depuis juillet 2021**

- Le Département de la Seine-Saint-Denis
- La RATP

Les membres

- Président : Un magistrat du Tribunal administratif de Cergy Pontoise
- Membres à voix délibératives : Département de la Seine-Saint-Denis, RATP, CCIP 93 / Chambre des métiers, URSSAF, Ordre des experts comptables
- Membres à voix consultatives : Les communes concernées

Chaque demande devra être présentée sur un dossier type accompagné de pièces justificatives.

- Dossier à télécharger sur www.t1bobigny-valdefontenay.fr
- Dossier remis sur demande par les agents de proximité
- Dossier remis sur demande par le secrétariat de la commission t1vdf@seinesaintdenis.fr

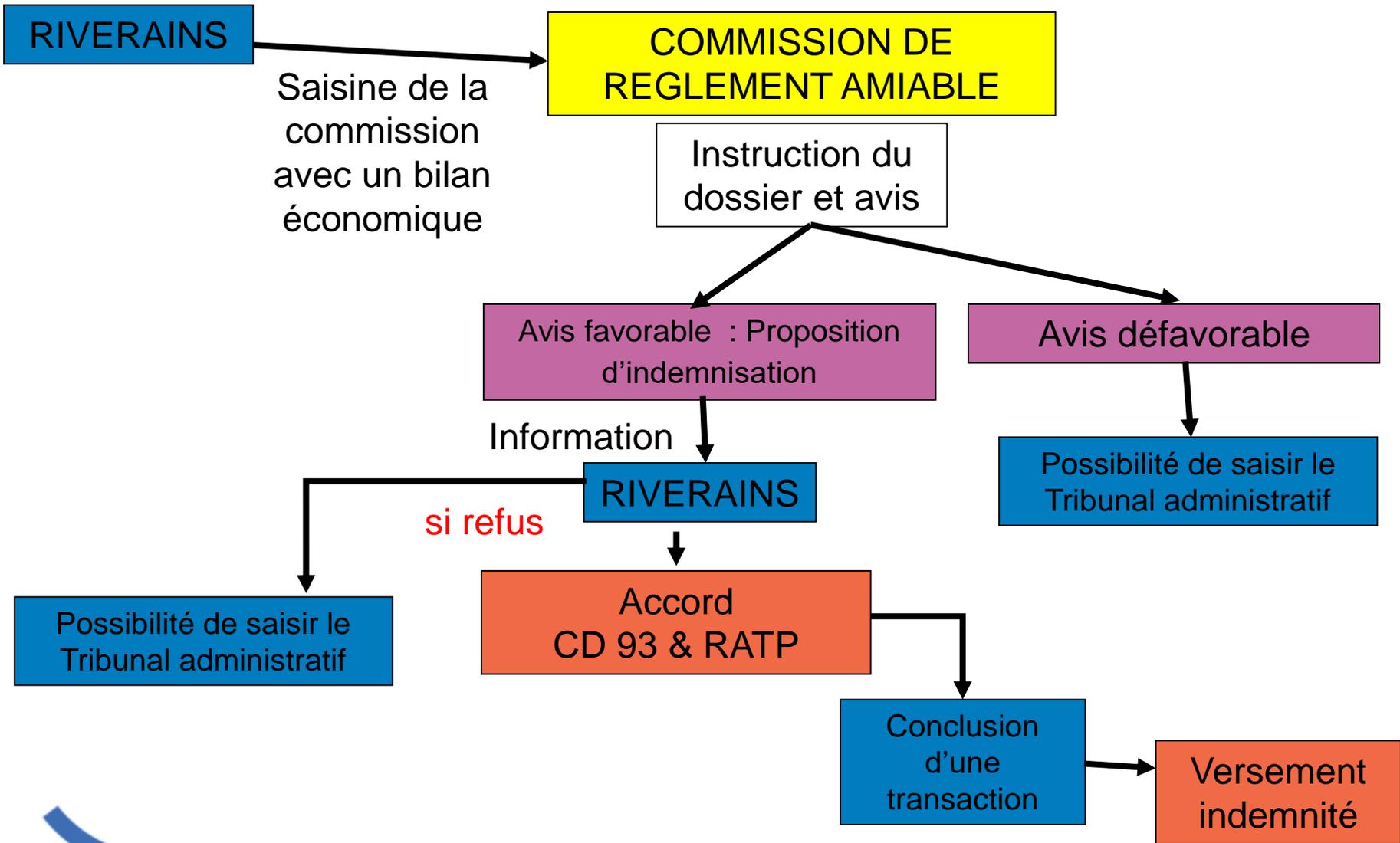
Il appartient aux professionnels d'établir la preuve de leur préjudice (identification du dommage, montant de l'indemnité demandée, photos éventuelles). Le commerçant devra joindre obligatoirement à sa demande les bilans comptables des 4 dernières années, bail commercial ou titre de propriété, Kbis, attestation paiement cotisations des organismes fiscaux et sociaux

Les dossiers devront être envoyés au secrétariat de la Commission de règlement amiable

Le demandeur peut déposer plusieurs demandes d'indemnisation concernant des périodes de travaux successives, à condition de respecter toutefois un délai de trois mois entre chaque demande.

Les séances de la commission ont lieu tous les 2 à 3 mois en fonction de l'affluence des dossiers

LA COMMISSION DE REGLEMENT AMIABLE



Merci de votre attention

Réunion publique Romainville